



APPEL A LA GREVE



Le démantèlement du service public continue au Conseil Départemental de l'Aveyron. Les élus viennent de nous annoncer dans un rapport remis aux organisations syndicales le 21 mars dernier, la suppression budgétaire de **71 postes de titulaires** (départs à la retraite) et de **15 postes de contractuels** sur les 3 prochaines années ainsi que la fermeture potentielle de **8 centres d'exploitation** dès lors qu'il y aura moins de 4 Agents (Villeneuve, Conques, St Amans des Côtes, Estaing, Campagnac, Naucelle, St Izaire, Belmont sur Rance).

Concernant les suppressions de postes : 40 au PRGT (= Routes dont 1 au PARC), 11 au PECVASJ (Pôle Environnement, Culture, Vie Associative, Sport & Jeunesse), 5 HORS POLE, 4 à la MDA (Médiathèque Départementale Aveyronnais), 4 au PAGRS (Pôle Administration Générale & Ressources des Services), 4 à la DPDC (Direction du Patrimoine Départemental & des Collèges) et 3 au PSD + 15 postes de contractuels (= Sociaux et administratifs).

= 86 postes au total !!!

Pour la 2^{ème} fois en l'espace de 5 ans, nous allons assister à :

- **De nouvelles fermetures de services publics dans les territoires ruraux.**
- **Une perte de services publics de proximité.**
- **Une baisse de la qualité du service au public.**
- **Des mutations forcées pour les agents et leurs familles.**

En effet, après les 122 postes supprimés de 2012 à 2016, et le gel actuel de 91 postes, cette nouvelle coupe est inacceptable pour nos deux organisations syndicales !

Aussi, l'Intersyndicale appelle à la grève :

- **Le vendredi 31 mars** : débrayage le jour du Comité Technique Extraordinaire en solidarité avec vos représentants du personnel qui siégeront.
- **Le lundi 3 avril** : Mobilisation forte souhaitée devant l'Assemblée Départementale à partir de 8h30, afin de montrer aux élus notre opposition à cette nouvelle réduction d'effectifs, de dénoncer la dégradation du service public de proximité et de leur distribuer un tract reprenant nos revendications qui concernent tous les Aveyronnais. Nous assisterons ensuite aux débats dans l'hémicycle.

Dans tous les cas, nous vous rappelons que vous pouvez poser 1heure, ½ journée ou 1 journée de grève